

Rapport d'activité 2021

<p>Cour d'appel : METZ</p>	<p>CDAD de MOSELLE</p>	<p>TJ : METZ</p>
<p>Autres TJ : - SARREGUEMINES - THIONVILLE</p>		<p>Population : 1 046 543 habitants</p>
	<p>Tél. : 03 87 56 83 82</p> <p>Adresse : Tribunal Judiciaire de Metz, 3 rue Haute-Pierre 57000 METZ</p> <p>Courriel : cdad-moselle@justice.fr</p> <p>Site internet : https://www.cdad-moselle.justice.fr/</p>	<p>4 MJD : - FAULQUEMONT - FORBACH - VAL DE FENSCH - WOIPPY</p>
<p>Autres CDAD du ressort : /</p>	<p>Date de la convention initiale : 12 décembre 2000</p> <p>Date du dernier renouvellement : 23 septembre 2019</p>	<p>Président : Mr Pierre WAGNER</p> <p>Tél. : 03 87 56 75 31</p> <p>Courriel : p.tj-metz@justice.fr</p>
<p>MDPAAD :Mme Christelle DUMONT</p> <p>Tél. : 03 87 56 75 70</p> <p>Courriel : christelle.dumont@justice.fr</p>	<p>Régime :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptabilité publique - Personnel de droit public 	<p>Secrétaire général / Coordinateur : Mme Virginie THOMAS</p> <p>Tél. : 03 87 56 83 82</p> <p>Courriel : cdad-moselle@justice.fr</p>

Coordonnées du rédacteur du rapport : Madame Virginie THOMAS

SOMMAIRE

<u>1-Organisation et fonctionnement du CDAD :</u>	<u>3</u>
<u>1-1 Convention constitutive :</u>	<u>3</u>
<u> La convention constitutive initiale :</u>	<u>3</u>
<u> Les renouvellements des conventions :</u>	<u>3</u>
<u>1-2 Composition du CDAD :</u>	<u>5</u>
<u> Les membres de droit :</u>	<u>5</u>
<u> Les membres associés :</u>	<u>6</u>
<u> Les personnes qualifiées :</u>	<u>6</u>
<u>1-3 Organes statutaires :</u>	<u>6</u>
<u> Réunions de l'assemblée générale :</u>	<u>6</u>
<u> Réunions du conseil d'administration :</u>	<u>6</u>
<u>2-Moyens attribués au CDAD :</u>	<u>6</u>
<u>2-1 Moyens budgétaires et comptables :</u>	<u>6</u>
<u> Budget :</u>	<u>6</u>
<u> Comptabilité :</u>	<u>8</u>
<u>2-2 Moyens en personnel du CDAD :</u>	<u>8</u>
<u> Personnel mis à disposition :</u>	<u>9</u>
<u> Personnel recruté par le CDAD :</u>	<u>9</u>
<u> Volontaire en service civique :</u>	<u>9</u>
<u>3-Actions menées par le CDAD :</u>	<u>10</u>
<u>3-1 Maillage territorial mis en place :</u>	<u>10</u>
<u>3-2 Actions du CDAD :</u>	<u>11</u>
<u> Actions thématiques :</u>	<u>11</u>
<u> Actions de communication :</u>	<u>12</u>
<u> Outils de communication :</u>	<u>12</u>
<u>4-Bilan de l'année 2021 :</u>	<u>12</u>
<u>5-Perspectives pour l'année 2022 :</u>	<u>13</u>
<u>5-1 Moyens prévisionnels :</u>	<u>13</u>
<u>5-2 Actions prévisionnels :</u>	<u>13</u>
<u>5-3 Observations éventuelles :</u>	<u>13</u>

1- Organisation et fonctionnement du CDAD :

1-1 Convention constitutive :

‡ *La convention constitutive initiale :*

Date de signature de la convention initiale :	12/12/00
Date d'approbation :	ND
Date de publication :	ND
Durée :	6 ans
Comptabilité :	publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	12/12/00
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant :	Aucun

‡ *Les renouvellements des conventions :*

Date de signature du renouvellement de la convention initiale :	20/04/07
Date d'approbation :	23/04/07
Date de publication :	24/04/07
Durée :	6 ans renouvelable tacitement
Comptabilité :	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	20/04/07
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant :	Aucun

Date de signature du renouvellement de la convention :	01/02/13
Date d'approbation :	06/03/13
Date de publication :	22/04/13
Durée :	6 ans renouvelable par tacite reconduction
Comptabilité :	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	01/02/13
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant :	26/03/15
Date d'approbation :	20/01/16
Date de publication :	02/03/16
Date de signature d'un avenant :	27/11/17
Date d'approbation :	05/10/18
Date de publication :	20/11/18
Date de signature d'un avenant :	23/09/19
Date d'approbation :	10/11/20
Date de publication :	13/11/20

1-2 Composition du CDAD :

‡ Les membres de droit :

L'Etat, représenté par - le préfet du département,	Le Préfet de la Moselle
- le président du TJ du chef-lieu du département,	Le Président du TJ de Metz
- et le procureur de la République près ce TJ	Le Procureur de la République près le TJ de Metz
Le département, représenté par le président du conseil départemental	Le Président du Conseil Départemental de la Moselle
L'association départementale des maires	La Fédération Départementale des Maires de la Moselle
L'Ordre des avocats du / de l'un des barreau(x) du département	L'Ordre des avocats du Barreau de Metz
La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau	La CARPA du Barreau de Metz
La chambre départementale des huissiers de justice	La Chambre départementale des huissiers de justice de la Moselle
La chambre départementale des notaires	La Chambre des Notaires de la Moselle
L'association ou les associations	L'association Union Départementale CLCV de la Moselle

‡ Les membres associés :

La commune de Creutzwald, représentée par son maire ou son délégué
Le District Urbain de Faulquemont, représenté par son Président ou son délégué
La Commune de Metz, représentée par son maire ou son délégué
L'Ordre des avocats du Barreau de Sarreguemines, représenté par son Bâtonnier ou son délégué
L'Union Départementale des Associations Familiales de la Moselle, représentée par son Président ou son délégué
Metz Métropole, représentée par son Président

‡ Les personnes qualifiées :

Le Magistrat de la Cour d'Appel désigné par les chefs de la Cour d'Appel de Metz
Le Magistrat du Tribunal Judiciaire désigné par les chefs de la Cour d'Appel de Metz
Le Directeur académique des services de l'Education Nationale de la Moselle
Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Thionville
Le Président de l'Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes (ATAV)
Le Président du CIDFF Metz
Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle
Le Secrétaire Général de la CFDT Moselle
Le Président de l'Association DUOVIRI – Médiation Pénale
Le Président de l'Association PROXIMITE (Sarreguemines)
Le Président de l'Association UFC Que Choisir (Thionville)
Le Président de l'Association d'Information et d'Entraide Mosellane
Le Président et le Procureur de la République près le TJ de Sarreguemines
Le Président et le Procureur de la République près le TJ de Thionville
Le Président de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle (ADIL 57)
Le Président de l'association CIDFF Moselle-Est
Le Président de l'association des conciliateurs de justice de la Moselle
Le Président de l'association CRESUS Lorraine
Le Président de l'association APSIS EMERGENCE
Le Président de l'association Centre de Médiation Interentreprises (CMIM)
Le Président de l'association THIONVILLE MEDIATION

1-3 Organes statutaires :

‡ Réunions de l'assemblée générale :

En raison de la crise sanitaire, l'assemblée générale du CDAD de la Moselle a été consultée le **25 mars 2021** par vote électronique sous la présidence du Président du CDAD de la Moselle, assisté de la coordinatrice du CDAD de la Moselle et de l'agent comptable du CDAD de la Moselle.

Il a été procédé au vote électronique sur l'unique point inscrit à l'ordre du jour, savoir l'approbation du compte financier 2020.

MJ/SG/SADJAV/BADM - Rapport d'activité 2021

Les documents comptables ainsi qu'une présentation du compte financier 2020 ont été adressés aux membres de droit, membres associés et personnes qualifiées du CDAD de la Moselle, préalablement à la consultation par vote électronique. Le compte financier 2020 a été approuvé à l'unanimité.

‡ Réunions du conseil d'administration :

Conformément à l'article 18 de la convention constitutive du CDAD de la Moselle, le conseil d'administration du groupement ne comprend pas les chefs de juridiction des TJ de Sarreguemines et de Thionville.

Conseil d'administration du 25 mars 2021

En raison de la crise sanitaire, le conseil d'administration du CDAD de la Moselle a été consulté le 25 mars 2021 par vote électronique sous la présidence du Président du CDAD de la Moselle, assisté de la coordinatrice du CDAD de la Moselle et de l'agent comptable du CDAD de la Moselle.

Il a été procédé au vote sur le point inscrit à l'ordre du jour, savoir la décision modificative numéro 1 du budget 2021.

Les documents comptables ainsi qu'une présentation de la décision modificative numéro 1 ont été adressés aux membres du conseil d'administration du CDAD de la Moselle, préalablement à la consultation par vote électronique. La décision modificative numéro 1 du budget 2021 a été approuvée à l'unanimité.

Conseil d'administration du 16 juin 2021

Le Conseil d'Administration s'est réuni en présentiel le 16 juin 2021. L'ensemble des membres y ont participé, à l'exception de la présidente de la Chambre des Notaires de la Moselle, excusée.

L'ordre du jour était le suivant :

I - Examen des demandes de subventions pour 2021

II - Examen de la demande de l'ordre des avocats du Barreau de Metz de financement des permanences assurées à la MJD de Woippy et à Montigny-les-Metz

III - Décision modificative numéro 2 du budget 2021

IV - Examen de candidatures pour intégrer le Bureau d'Aide Juridictionnelle près le Tribunal Judiciaire de Sarreguemines

V - Questions diverses

Conseil d'administration du 30 novembre 2021

Le Conseil d'Administration s'est réuni en présentiel le 30 novembre 2021. L'ensemble des membres y ont participé, à l'exception des deux magistrats désignés par les chefs de la Cour d'Appel de Metz, le président du Conseil Départemental de la Moselle et le président de la Fédération Départementale des Maires de Moselle, excusés.

L'ordre du jour était le suivant :

I - Décision modificative numéro 3 du budget 2021

II - Présentation et vote du budget 2022

III - Questions diverses

2- Moyens attribués au CDAD :

2-1 Moyens budgétaires et comptables :

‡ Budget :

❖ Éléments généraux :

L'année 2021 a été marquée par un changement d'agent comptable au 1er janvier 2021. Un logiciel de comptabilité GFI PEP (devenu INETUM en 2021) a été acquis en début d'année. Ce système d'information financière se substitue aux tableurs qui étaient utilisés jusqu'à présent. En juin 2021, le SADJAV informait les CDAD avoir reçu des directives du bureau réglementaire de la DGFIP 2FCE-1B concernant les dépenses relatives aux rétributions des avocats lors des permanences juridiques. Ces dépenses, jusqu'alors imputées dans l'enveloppe d'intervention, doivent désormais être imputées dans l'enveloppe de fonctionnement. Ce changement a été acté dans le budget rectificatif numéro 3, validé lors du conseil d'administration du CDAD du 30 novembre 2021.

Les dépenses relatives aux rétributions d'avocats des dernières permanences de l'année étaient, jusqu'en 2020, payées lors de l'exercice suivant.

Afin de respecter le principe comptable d'annualité budgétaire, les engagements d'une année doivent être payés au cours de cette même année.

Ainsi, toutes les permanences d'avocats tenues dans les structures d'accès au droit en 2021 ont été payées en 2021.

Cette décision a eu un impact conséquent sur le compte de résultat de 2021 car ont été payées les consultations d'avocats de 2021 ainsi que celles effectuées lors du dernier trimestre/semestre 2020 (en fonction de la fréquence de transmission des factures).

En 2021, le montant des dépenses liées aux services a doublé, passant de 104 218 € à 203 777 €, en raison d'actions de communication exceptionnelles et aux rétributions des avocats.

Deux actions de communication, non prévues lors du vote du budget initial, ont été menées en 2021 pour un montant total de 45 000 €. Ces actions ont été accompagnées de recettes, non prévues également, pour un montant total de 65 000 €. Le solde de 20 000 € sera utilisé sur l'exercice 2022.

❖ **Pilotage budgétaire :**

Le nouvel logiciel comptable permet d'éditer désormais une situation comptable à une date déterminée.

Le CDAD de la Moselle ne dispose pas d'outils spécifiques de pilotage des actions subventionnées. Le groupement reste à l'écoute du personnel qui gère les structures du réseau point-justice et de ses éventuels besoins.

Ainsi, les professionnels et les associations informent régulièrement le CDAD de leurs interventions sur le terrain.

S'agissant de l'attribution des subventions aux associations, un travail en amont est effectué et une fiche par association est présentée aux membres du conseil d'administration du CDAD, avec les éléments suivants: le nombre de permanences et de personnes reçues au cours de l'année, les recettes et les charges de l'association, le montant du fonds de roulement, les cofinanceurs, la subvention demandée au CDAD, et un ratio : subvention demandée/nombre de personnes reçues.

Ces fiches permettent également d'exercer un contrôle de l'action renouvelée de l'année écoulée.

❖ **Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant au 31 décembre de l'année 2021 :**

Le fonds de roulement s'élève à la clôture de l'exercice 2021 à la somme de **53 421,75 €**, correspondant à environ 2,5 mois d'activités. Selon l'agent comptable du CDAD, ce fonds de roulement est très faible, eu égard aux charges salariales de sa coordinatrice, Madame Thomas.

❖ **Conformité des contributions par rapport à l'annexe financière :**

Les contributions des membres du CDAD sont globalement conformes à l'annexe financière de la convention constitutive qui date de 2013. Cette annexe n'a pas été modifiée pour éviter une demande de renégociation à la baisse des participations financières des membres.

❖ **Contribution du ministère de la justice :**

	Montant demandé en 2021 par le CDAD	Montant délégué par la cour d'appel	Date de versement
Subvention initiale	210000	150000	16/02/21
Subvention compl n° 1	1574,79	1755	31/08/21
Subvention compl n° 2	60000	0	
Subvention compl n° 3			
TOTAL :	271574,79	151755	
Pourcentage de la subvention du ministère de la justice par rapport aux autres contributions financières du CDAD :			66,14 %

❖ **Focus sur les consultations des professionnels du droit :**

	Avocats	%	Notaires	%	Huissiers	%
Montant des consultations payées par le CDAD	68858	54,72	0	0	0	0
Montant des consultations réalisées au titre d'un apport	56980	45,28	25700	100	3000	100
TOTAL	125838	100%	25700	100%	3000	100%

1 **Comptabilité :**

Le CDAD de la Moselle a opté pour un régime comptable public.

Madame THOMAS est régulièrement en contact avec Monsieur RAPENNE, nouvel agent comptable du CDAD depuis le 1er janvier 2021.

Le Président du CDAD associe l'agent comptable à l'élaboration du budget prévisionnel.

L'agent comptable élabore le compte financier, et le présente lors des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

En 2021, le CDAD de la Moselle a régularisé une convention de mise à disposition d'un logiciel comptable avec la société GFI (devenue INETUM). Le coût de l'installation du logiciel et de la formation est de 3180 € TTC. Le loyer annuel de mise à disposition du logiciel, d'hébergement, d'infogérance, de maintenance et d'assistance est de 2088 € TTC. Madame THOMAS et Monsieur RAPENNE ont bénéficié d'une formation sur site, ce qui a facilité la maîtrise du logiciel. L'utilisation au quotidien se déroule bien et l'assistance est réactive. Les

MJ/SG/SADJAV/BADM - Rapport d'activité 2021

manuels d'utilisation proposés par INETUM ne sont pas assez détaillés, ce qui oblige les utilisateurs à faire appel régulièrement à l'assistance.

2-2 Moyens en personnel du CDAD :

▪ Personnel mis à disposition :

2021 - Personnel mis à disposition

Organisme d'origine (ex : ministère de la justice)	Nom	Prénom	Corps d'origine (ex : DSGJ, assistant de justice..)	Date de prise de fonction	Le cas échéant, date de fin de fonction	Quotité travail (ex : 80 %)

▪ Personnel recruté par le CDAD :

2021 - Personnel recruté par le CDAD

Nom	Prénom	Contrat et régime juridique (CDI- CDD / droit privé-droit public)	Montant de la rémunération	Date de prise de fonction	Le cas échéant, date de fin de fonction	Quotité travail (ex : 80 %)
THOMAS	VIRGINIE	CDD / droit public	3800 € brut/ mois	01/12/2016	30/11/2022	100

‡ Volontaire en service civique :

2021 - Volontaire en service civique

Nom	Prénom	Date de prise de fonction	Date de fin de fonction

‡ Expérimentation SNU (service nationale universel):

Le CDAD de la Moselle n'a pas été sollicité pour participer à cette expérimentation.

3- **Actions menées par le CDAD :**

Le CDAD de la Moselle s'est adapté à la crise sanitaire encore en cours en 2021.

Les **structures d'accès au droit** sont restées accessibles au public, avec des permanences assurées par téléphone pour la plupart des intervenants.

La crise sanitaire n'a pas facilité le déroulement des actions du CDAD à **destination des jeunes**. Depuis mars 2020, aucune classe n'est autorisée à assister à des audiences au tribunal judiciaire de Metz.

L'association EPE 57 a sollicité le CDAD pour créer une **Maison des Droits de l'Enfant et des Jeunes en Moselle (MDEJ)**. Ce projet est soutenu par le Défenseur des Enfants, adjoint au Défenseur des Droits.

Pour la **Journée Nationale de l'Accès au Droit 2021**, le CDAD a permis de promouvoir l'accès au droit en Moselle en faisant participer les partenaires du groupement à une dizaine d'émissions de radio sur RCF Jérico Moselle, diffusées au cours du mois de mai 2021.

Pour la **Nuit du Droit 2021**, le CDAD et le Tribunal Judiciaire de Metz ont présenté une création théâtrale dans la salle des assises, intitulée «Le procès de la Veuve», sur le thème de l'abolition de la peine de mort.

Le CDAD a effectué une refonte de son **site internet**, afin d'être plus accessible au usagers.

Deux nouvelles **actions de communication** ont été développées en 2021, à destination de publics ciblés :

- une vidéo pour promouvoir l'accès au droit des jeunes, en partenariat avec la PJJ,
- et une action pochette à pains avec le visuel du « violentomètre » à destination des femmes victimes de violences, dans le cadre de la journée internationale de lutte pour l'élimination des violences à l'égard des femmes du 25 novembre.

Depuis 2020, le CDAD représente le Ministère de la Justice dans le développement des structures **France Services** en Moselle. A minima, il est proposé aux France Services d'accueillir des permanences de conciliateurs de justice. Le CDAD a conclu sept conventions avec des collectivités locales pour cofinancer des permanences d'avocats et d'associations.

En 2021, a été actée la rénovation de la **MJD de Woippy** qui aura lieu au cours de l'été 2022. Un cofinancement a été trouvé entre la ville de Woippy, le bailleur social (Vivest) et le SADJAV.

3-1 Maillage territorial mis en place

- ❖ **Tableau joint « 2021 - recensement des point-justice »**
- ❖ **Articulation avec les MJD**

Le CDAD de la Moselle est un partenaire privilégié des quatre MJD du département. Un Conseil est organisé chaque année dans chaque MJD, en présence des partenaires (signataires des conventions constitutives, greffier et/ou agent d'accueil, coordinateur, associations, professionnels) permettant ainsi de définir la politique d'accès au droit au sein de chaque MJD, de dresser collectivement le bilan de son fonctionnement, des diverses actions entreprises et d'envisager des projets pour le futur.

En 2021, trois Conseils ont pu être organisés (Woippy, Forbach et Val de Fensch) malgré la crise sanitaire.

Pour les MJD situées dans les arrondissements judiciaires distincts de celui de Metz, le CDAD est en contact régulier avec les chefs de juridiction de Sarreguemines (MJD de Forbach) et de Thionville (MJD du Val de Fensch), les directeurs de greffe de ces juridictions et les greffiers et agents en charge de ces structures, pour promouvoir des actions spécifiques (par exemple, mise en place de permanences d'écrivains publics à la MJD de Forbach, à la demande des chefs de juridiction).

Le CDAD est attentif au projet de déménagement de la **MJD de Forbach**. Lors du Conseil du 22 octobre 2021, les représentants de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France ont expliqué que le projet de démolition du quartier dans lequel la MJD est implantée rencontre certains obstacles liés à la signature architecturale du quartier. Le Ministère de la Culture doit rendre un rapport qui décidera de la conservation ou non des bâtiment initialement voué à la destruction. Le projet de déménagement de la MJD est donc suspendu.

Depuis plusieurs années, le CDAD est très vigilant sur les conditions de travail des agents de la **MJD de Woippy**. Le SADJAV est régulièrement informé de l'évolution de ce dossier.

Lors du Conseil de la MJD du 15 novembre 2021, le maire de Woippy a confirmé sa volonté de conserver la structure dans sa commune, et a validé un accord avec le bailleur (Vivest) pour y réaliser d'importants travaux de rénovation d'un montant estimatif de 130 000 €. Le Ministère de la Justice/SADJAV est associé à ce projet avec une contribution financière à hauteur de 18000 €.

3-2 Actions du CDAD :

‡ Actions thématiques :

❖ **En faveur des détenus : /**

❖ **En faveur des personnes étrangères :**

Depuis mars 2019, l'association LA CIMADE assure des permanences hebdomadaires à la MJD de Woippy. Cette association gère ses rendez-vous par téléphone et par mail.

Jusqu'au 1er juin 2021, aucune permanence physique n'a été assurée, aucun bénévole n'étant disponible pendant cette période.

Malgré ces difficultés, l'association a accompagné à la MJD de Woippy 48 personnes dans leurs démarches administratives.

❖ **En faveur des personnes en situation de handicap : /**

❖ **En faveur des personnes hospitalisées : /**

❖ **En faveur des jeunes :**

Au tribunal judiciaire de Sarreguemines, l'accueil des classes est à nouveau assurée pour assister à des audiences et participer à des reconstitutions d'audience depuis la rentrée scolaire 2021.

Les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ont proposé au CDAD de promouvoir l'accès au droit pour les jeunes en Moselle. Il a été décidé de créer une vidéo qui puisse être relayée sur les réseaux sociaux. Cette vidéo a été réalisée par une équipe de professionnels dans le parc du Haut-Fourneau U4 à Uckange. Un slameur a composé le titre « une vie défroissée ». Une première campagne de diffusion a été lancée fin 2021. Il est prévu une seconde vague de diffusion au premier semestre 2022.

Sur le modèle des Maisons des Droits des Enfants qui existent dans d'autres départements, une telle structure a été créée en novembre 2021.

La Maison des Droits de l'Enfant et des Jeunes de la Moselle (MDEJ) a pour missions principales :

- de défendre les droits de l'enfant , en proposant des permanences d'accueil, d'information et d'orientation,
- de promouvoir les droits de l'enfant, l'égalité et la non-discrimination, et de développer l'esprit de citoyenneté.

Les permanences mensuelles d'avocats spécialisés assurées actuellement à la Maison des Adolescents de la Moselle seront délocalisées dans cette nouvelle structure au cours du second semestre 2022.

❖ **En faveur des personnes âgées :** /

❖ **En faveur des personnes en situation précaire :**

Pour mémoire : permanences dans deux centres de l'association les Restaurants du Cœur pendant la campagne d'hiver.

❖ **En faveur des femmes victimes de violences conjugales :**

Le CDAD et la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) se sont associés pour mener une action dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes qui a lieu le 25 novembre de chaque année.

Cette action a consisté à concevoir des pochettes à pain personnalisées, composées au recto du « violentomètre », outil de prévention adapté en France par la ville de Paris, le département de la Seine Saint Denis et l'association « En Avant Toutes », et au verso des numéros nationaux et locaux d'écoute et d'accueil pour les violences conjugales.

Le « violentomètre » permet de mesurer le degré de violences dans un couple à partir d'exemples concrets du quotidien. Il est reconnu par les associations expertes comme d'utilité publique dans la lutte contre les violences conjugales. Cette action a permis de délivrer un message de sensibilisation au plus grand public possible via un support original qui entre quotidiennement dans tous les foyers. La baguette de pain, objet du quotidien, devient ainsi un instrument de prévention efficace pour atteindre les femmes victimes de violence. 300 000 pochettes ont été distribuées dans 300 boulangeries du département.

Le 25 novembre 2021, Madame Thomas a présenté le CDAD à 80 personnes lors d'un yoga géant contre les violences faites aux femmes organisé à Metz par l'association Planet Aventure Organisation, avec la participation des associations AIEM et CIDFF Metz Thionville.

❖ **En faveur des familles :**

Le CDAD n'a pas initié d'action nouvelle mais a poursuivi son soutien aux associations de médiation familiale qui en ont fait la demande.

‡ Actions de communication

. **Journée Nationale de l'Accès au Droit (24 mai 2021)**

le CDAD a permis de promouvoir l'accès au droit en Moselle en faisant participer les partenaires du groupement à une dizaine d'émissions de radio sur RCF Jérico Moselle, diffusées au cours du mois de mai 2021.

Madame Thomas, Madame Cordier en charge de la MJD de Woippy, le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Metz, un notaire de Metz, un délégué du Défenseur des Droits, et des responsables d'associations (conciliateur de justice, CIDFF Metz-Thionville, CLCV Moselle, CRESUS Lorraine, DUOVIRI) sont intervenus au cours de ces émissions, qui peuvent être écoutées sur le site RCF.

. **Nuit du Droit (4 octobre 2021)**

Pour la Nuit du Droit 2021, le CDAD de la Moselle et le Tribunal Judiciaire de Metz ont présenté une création théâtrale de la Compagnie Nathalie Galloro dans la salle des assises, intitulée « Le procès de la Veuve », sur le thème de l'abolition de la peine de mort. 150 personnes ont assisté à ce spectacle de grande qualité.

‡ Outils de communication

Outils généralistes

1. Le CDAD a effectué une refonte complète de son **site internet**, plus accessible pour les usagers. Il a nécessité un long travail de rédaction, de recherches d'informations à jour et de photos libres de droit. Madame Thomas a travaillé sur ce dossier avec une chargée de mission auprès du président du tribunal judiciaire de Metz.

2. Afin de communiquer sur la nouvelle appellation « **point-justice** », de nouveaux dépliants d'information ont été proposés aux usagers. La signalétique a également été modifiée avec le nouveau logo proposé par le Ministère de la Justice. Le CDAD a financé ces différents supports, suite à une subvention complémentaire attribuée par la Chancellerie.

Le numéro unique d'accès au droit « 3039 » est mentionnée sur chaque document et sur le site du CDAD.

Outils s'adressant à des publics ciblés

1. Le CDAD propose qu'une plaquette d'information à destination des victimes de violences conjugales soit déclinée dans chaque secteur géographique du département.

A ce jour, 3 secteurs disposent d'une plaquette : Sarreguemines, Bitche, Sarralbe / Sarrebourg, Phalsbourg / Moselle Centre, Pays du Saulnois.

L'Eurométropole de Metz (anciennement Metz Métropole) a souhaité soutenir le CDAD pour son secteur. Les frais d'impression devraient être pris en charge par cette collectivité locale.

2. Le violentomètre imprimé sur des pochettes à pain (cf. supra actions thématiques)

3. La vidéo à destination des jeunes (cf. supra actions thématiques)

4- Bilan de l'année 2021 :

- **Accueil renforcé dans les CDAD des fonctionnaires et magistrats stagiaires :** /

- **Réalisation d'actions communes avec d'autres CDAD :** /

- **Participation à la mise en œuvre de la politique locale de résolution amiable des différends :**

Le CDAD assure, en coordination avec l'association des **conciliateurs de justice** de la Moselle, la présence d'un ou plusieurs conciliateurs de justice dans chaque structure d'accès au droit et dans les France Services labellisées.

L'association établit régulièrement la liste des conciliateurs indiquant les lieux, jours et horaires des permanences. Cette liste est à disposition des usagers sur le site internet du CDAD.

L'association des conciliateurs de justice de la Moselle, personne qualifiée, a demandé à intégrer les membres associés du CDAD (acté lors de l'assemblée générale du 10 mars 2022).

S'agissant de la **médiation**, des permanences d'information à la médiation sont proposées dans les structures d'accès au droit mais elles sont peu sollicitées, à l'exception de celles proposées à la MJD du Val de Fensch. La liste des médiateurs établie par la Cour d'Appel de Metz est disponible sur le site internet du CDAD.

- **Déclinaison locale de la charte nationale de l'accès au droit signée le 21 février 2017 entre le ministère de la Justice et sept associations/fédérations :**

Depuis 2013, le CDAD de la Moselle propose des permanences d'avocats et de juriste dans des centres des **Restaurants du Cœur** durant la campagne d'hiver.

Les avocats du Barreau de Metz assurent des permanences mensuelles gratuites, non rémunérées par le CDAD. Madame Thomas assure des permanences au centre de Fameck.

Sous l'impulsion du CDAD de la Moselle, l'association **La Cimade** assure des permanences depuis mars 2019 en Moselle, et plus particulièrement à la MJD de Woippy.

- Association des autres chefs de juridiction de tous les TJ du département aux actions et réflexions du CDAD :

Les chefs de juridiction des TJ de Sarreguemines et de Thionville ont voix consultative lors des assemblées générales du CDAD, en qualité de personnes qualifiées.

Ils sont systématiquement associés aux actions et réflexions qui concernent l'accès au droit sur leur territoire, et sont en contact régulier avec le président du CDAD de la Moselle.

A titre d'exemple, le CDAD met à contribution les TJ de Sarreguemines et Thionville pour les actions à destination des jeunes (possibilité pour les classes d'assister à des audiences correctionnelles, reconstitutions d'audience).

- Organisation de formations sur le handicap avec l'association Droit Pluriel : /

- Partenariat du CDAD avec les France Services :

Au 31 décembre 2021, sur les 18 France Services labellisées en Moselle, 13 font partie du réseau point-justice, avec a minima des permanences de conciliateurs de justice.

Madame Thomas est référente pour les formations des agents d'accueil des structures ainsi que pour répondre aux questions des agents d'accueil dans le cadre de l'accès au droit.

Le CDAD a participé à la mise en place de permanences de conciliateurs de justice dans les France Services, et a conclu sept conventions avec des collectivités locales pour cofinancer des permanences d'avocats et d'associations.

- Transformation des deux antennes de justice :

A l'annonce des mesures prises par le ministre de la justice en 2021, l'antenne de justice de Creutzwald a été renommée « point-justice » de Creutzwald. Le CDAD a financé le changement de signalétique et l'impression de nouvelles plaquettes d'information.

L'antenne de justice de Behren-lès-Forbach a intégré le réseau France Services en octobre 2021.

- Bilan 2021 des point-justice pénitentiaires :

A Sarreguemines, l'association CIDFF Moselle Est a poursuivi à un rythme bi-mensuel ses interventions individuelles sur demande et collectives quand la situation sanitaire le permettait. La double formule donne satisfaction et rencontre une bonne adhésion. La convention avec le barreau dispose que lorsque la juriste du CIDFF estime que son intervention peut ou doit être complétée par un avocat il leur soit fait appel. Ses compétences et la nature des interrogations et questions des PPSMJ n'ont que très rarement imposé ce recours.

En ce qui concerne le centre pénitentiaire de Metz, la permanence mensuelle de l'association CIDFF Metz Thionville fonctionne bien. Les avocats n'assurent plus de permanence depuis le premier confinement de mars 2020. Un délégué du Défenseur des Droits se rend également dans cet établissement.

Le SPIP dispose d'une assistante sociale dédiée à la thématique de l'accès aux droits (logement, couverture sociale, RSA, CAF...) qui assure des permanences au sein des établissements pénitentiaires.

5- Perspectives pour l'année 2022

5-1 Moyens prévisionnels :

Projection budgétaire pour l'année 2022 :

Charges prévisibles :

Frais de personnel : 68 500 €

Permanences d'avocats : 66 200 €

Subventions associations : 72 862 €

France Services : 15 000 €

Ecrivains publics : 4 000 €

Communication : 30 500 €

Logiciel comptable, site internet, assurance, formation, frais divers : 13 038 €

TOTAL : 270 100 €

Recettes prévisibles :

Chancellerie : 245 000 €

Conseil Départemental 57 : 8 200 €

Eurométropole de Metz : 5 000 €

CARPA : 1 000 €

Association départementale des Maires de Moselle : 500 €

UDAF : 200 €

FIPD : 1 500 €

Politique de la Ville : 7 700 €

Subvention Sarreguemines Confluence : 1 000 €

TOTAL : 270 100 €

Soit un budget équilibré.

Une subvention d'un montant de 240 000 € a été attribuée au CDAD par la Chancellerie au titre de la gestion 2022.

S'agissant des effectifs, le contrat de travail à durée déterminée de Madame Thomas prendra fin le 30 novembre 2022. La suite à donner à son contrat sera examinée lors du prochain Conseil d'Administration du CDAD fixé le 16 juin 2022.

5-2 Actions prévisionnelles :

. Point-justice économique

Le CDAD envisage de créer deux point-justice économiques, dont l'objectif serait d'informer et d'aider les chefs d'entreprise (TPE, PME), artisans et micro-entrepreneurs, dans les différentes étapes de la vie de leur entreprise (création, reprise, gestion, développement, clôture, transmission).

Des permanences gratuites de professionnels (avocats) et d'associations (60 000 rebonds Grand Est notamment) seraient proposées à la MJD de Woippy, en octobre 2022.

La MJD de Faulquemont souhaite également accueillir un point-justice économique, car le secteur accueille de nombreuses entreprises et artisans.

Ce projet est soutenu par la présidente de la Chambre Commerciale du tribunal judiciaire de Metz, le président des juges consulaires de ladite Chambre Commerciale, la CCI de la Moselle et le Directeur de la succursale départementale de la Banque de France.

. Matinée de la médiation administrative

L'association des Médiateurs de Justice du Grand Est organise une matinée sur la médiation administrative le 13 octobre 2022, en partenariat avec le CDAD dans le cadre de sa mission de promotion des modes alternatifs de règlement des différends. La médiation administrative s'applique dans différents secteurs (économique, agricole, universitaire, hospitalier...). Elle peut intéresser le grand public comme les entreprises et les collectivités locales. Cette manifestation se déroulera dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Metz.

. Informations juridiques à domicile

De nombreuses personnes éprouvent des difficultés pour se déplacer, n'ayant pas la possibilité de se rendre dans les structures qui proposent des permanences d'accès au droit.

Sur le modèle du CDAD des Bouches du Rhône, le CDAD envisage de proposer des informations juridiques gratuites au domicile de personnes âgées ou handicapées, dans une démarche « d'aller vers ». Ces permanences pourront également se dérouler dans des résidences seniors et foyers logements.

MJ/SG/SADJAV/BADM - Rapport d'activité 2021

Le projet sera porté par l'association CIDFF Metz Thionville, dont une juriste assurera les permanences, accompagnée d'un conseiller en économie sociale et familiale (CESF).

. Journée Nationale de l'Accès au Droit du 24 mai 2022

Pour la Journée Nationale de l'Accès au Droit du 24 mai 2022, le CDAD reprend son projet de 2020, annulé en raison de la crise sanitaire.

Il s'agit de se déplacer dans deux résidences seniors du département, à Creutzwald et à Marly, afin de présenter l'accès au droit aux personnes âgées. La Chambre des Notaires, sollicitée, a donné son accord de principe, ainsi que les associations CIDFF Metz-Thionville et l'UDAF 57, pour proposer aux résidents une information juridique adaptée à leurs besoins.

. Regroupement CDAD de l'Est

Suite à l'annulation du 4ème regroupement des CDAD de l'Est prévu à l'origine à Metz le 26 mars 2020, le CDAD de la Moselle envisage de fixer une nouvelle date au cours du 2ème semestre 2022, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

. Reprise des permanences avocat au point-justice pénitentiaire de Metz

Selon les informations du SPIP, les avocats pourront de nouveau assurer des consultations juridiques au sein du centre pénitentiaire de Metz, après la sortie définitive de la crise sanitaire et après concertation préalable entre les signataires de la convention de création de cette permanence.

5-3 Observations éventuelles / Conclusion :

Comme en 2020, l'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire.

2022 est une année ambitieuse pour le CDAD qui espère concrétiser de nouvelles actions initiées grâce notamment à la diffusion par le SADJAV de fiches de bonnes pratiques, avec la volonté de renforcer la justice de proximité sur son territoire